

Service périscolaire et extrascolaire : Fiche de demande de présence année scolaire 2020/2021

Cette fiche est valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Pour une inscription uniquement aux stages des **ANIMATIONS JEUNESSE**, veuillez cocher la case

Accueil ALSH / PERISCOLAIRE (indiquer le lieu d'accueil dans les cellules ci-dessous)

Midi	Soir	Mercredi

ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Enfant de 3 à 6 ans Enfant de 6 à 12 ans

Ecole (*indiquer la commune*) :

Classe (*à la rentrée 2020/2021*) :

Demande de présence de l'enfant en Périscolaire et Mercredi :

Ne pas remplir en cas d'inscription aux Animations Jeunesse uniquement.

Occasionnellement (fournir un planning au mois)

Régulièrement (cocher les cases correspondantes)

	PERISCOLAIRE								MERCREDI		
	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi		Matin	Après midi	Repas
	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir	Midi	Soir			
Toutes les semaines											
Uniquement les semaines paires											
Uniquement les semaines impaires											
Autre inscription REGULIERE : indiquer les modalités											
Inscription irrégulière : indiquer les dates d'inscription souhaitées											

Pendant les vacances (ALSH et Animations Jeunesse), un planning spécifique sera réalisé (inscription et communication du planning directement dans les structures concernés).

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations famille / enfant ainsi que des informations médicales (fiche sanitaire de liaison) renseignées dans le dossier d'inscription de mon enfant (compte portail famille ou dossier papier). Par ailleurs, je **déclare avoir pris connaissance du Règlement des services de restauration scolaire, d'accueils de loisirs et périscolaires intercommunaux et certifie en accepter toutes les conditions.** Je m'engage à **prévenir rapidement le Directeur du Centre / le service jeunesse en cas d'absence de mon enfant** et à l'informer de tout changement de situation familiale ou d'ordre médical. **Je m'engage également à payer ma ou mes factures dans les délais auprès du Trésor Public.** En cas d'impayés, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires.

Fait à

Le

Signature du responsable légal :

Attention, cette demande ne vaut pas acceptation. Elle sera instruite par la communauté de communes et acceptée en fonction des possibilités.